

TRIBUNE DES ATHÉES

NUMÉRO 142

41^{ème} année

2012 / 1

Fondateurs : Albert Beaugnon et Auguste Closse

Directeur de la publication : Johannès Robyn ISSN : 0222-5816 Maison des associations, 15 passage Ramey BT 4 75018 Paris

PARAÎT 4 FOIS PAR AN - ABONNEMENT 18 EUR - UNION DES ATHEES - C.C.P. : 1560-00X CLERMONT FD TEL/REP/FAX : (00 33) (0)1 64 49 09 55

SITE INTERNET : <http://atunion.free.fr>

E-MAIL : robynjohannes@gmail.com - jean-max.capmarty@numericable.com



**EN COLLANT A LA PLACE DU CARRÉ BLANC UNE PHOTO DU PRÉSIDENT
VOUS SEREZ LES PREMIERS A POUVOIR METTRE SUR VOTRE CHEMINÉE
LA PREMIÈRE PHOTO OFFICIELLE DE SA VISITE AU VATICAN**

Essayez avec celles-ci, l'effet est saisissant :



DANS CE NUMERO :

Lettre aux candidats à la présidence et deux réponses	p. 3	Le dogme bushien et ses hérétiques (B. Courcelle)	p. 15
Les crimes des dictatures "athées" (J. Robyn)	p. 6	L'éco-citoyenneté (B. Courcelle)	p. 18
Le fait religieux dans les manuels scolaires (F. Faucon)	p. 9	Les chroniques (M. Bayard)	p. 19
Libertés laïques (J. Baubérot)	p. 12	Enquête sur l'athéisme contemporain	p. 20
Chapeau l'artiste ! (J.M. Capmarty)	p. 13	Vous avez dit "laïcité" ? (M. Bayard)	p. 24

Nous avons écrit cette lettre aux candidats à la présidence

Union des Athées

Maison des Associations du 18°

Boîte n°64

15 passage Ramey

75018 PARIS

Paris, le 20 mars 2012

Monsieur,

A l'occasion des élections présidentielles, vous allez solliciter les suffrages de tous les Français.

Les derniers sondages fiables montrent que le nombre d'incroyants s'élève à environ la moitié de la population (de 43% à 54%) (Source : Zuckerman, Cambridge University Press, Cambridge U.K. 2005). De plus, ce nombre est en croissance régulière depuis plusieurs années.

Cette situation ne semble pas justifier les privilèges exorbitants accordés à la plupart des croyances, chacune étant minoritaire dans l'ensemble de la population.

Dès lors, il est d'autant plus curieux de constater qu'en ce qui concerne les problèmes sociétaux et d'éthique générale, les incroyants ne sont ni représentés, ni consultés en tant que tels.

Il en va de même dans les médias qui, de ce fait, tout comme les pouvoirs publics, ignorent délibérément une bonne moitié de la population française.

Etant donné cette situation, nous souhaiterions savoir ce que vous comptez faire pour préserver la neutralité de l'état, sa laïcité constitutionnelle, et mettre fin à cette discrimination inacceptable.

Veuillez agréer, Monsieur, nos salutations les plus sincères.

Le président Johannès Robyn



En date du 10 avril, nous avons reçu deux réponses :

**FRANCOIS
HOLLANDE**

Union des Athées
Monsieur Johannès ROBYN
Maison des associations du 18^e
Boite n° 64
15, passage Ramey
75018 PARIS

Paris, le

02 AVR. 2012

Monsieur,

J'ai bien reçu votre courrier et vous en remercie.

Présider la République, c'est préserver l'État, sa neutralité, son intégrité, face aux puissances de l'argent, aux clientèles, au communautarisme. C'est être attaché au principe de laïcité qui libère et protège. C'est défendre l'idéal d'une République unie, rassemblée, émancipatrice.

Je lutterai avec détermination contre toutes les dérives communautaires. Et j'ai proposé d'inscrire les principes de la loi de 1905 dans la Constitution, pour faire en sorte qu'il n'y ait pas de doute sur nos intentions, dans le respect de la liberté de conscience, de la liberté religieuse. Parce que c'est cela, aussi, la loi de 1905 – celle qu'avaient voulue Jean Jaurès, Aristide Briand, et tant d'autres : donner de la liberté et faire en sorte que nul ne soit inquiété parce qu'il croyait ou non, et parce que l'école devait être protégée de toutes les influences. Je conçois la laïcité comme le ciment du « vivre ensemble », le fondement d'un nouvel élan.

Le rêve français, c'est la confiance dans la démocratie qui sera toujours plus forte que les marchés, l'argent, les croyances et les religions ! Le rêve français, c'est l'achèvement de la promesse républicaine autour de la laïcité, de la dignité humaine, de l'intérêt général.

Le rêve français, c'est le creuset qui permet à toutes les couleurs de peau d'être à égalité de droits et de devoirs. C'est l'affirmation des valeurs universelles qui vont bien au-delà des frontières et de la Nation. Ce n'est pas un espace limité. Il est proclamé à tous, à la face du monde. C'est notre histoire, notre projet ! C'est une force. C'est aussi le projet que je vous propose, parce qu'il nous ressemble, parce qu'il nous rassemble !

J'espère vous avoir convaincu et vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de toute ma considération.



François HOLLANDE

francoishollande.fr

59, avenue de Ségur 75007 Paris - Tél. : +33 (0)1 56 58 90 40 - cab@francoishollande.fr



Pantin le 1^{er} avril 2012.

Johannès Robyn
Président de l'Union des Athées
Maison des associations du 18e, Boite n°64
15 passage Ramey
75018 Paris

Monsieur,

J'ai bien reçu votre lettre du 20 mars nous questionnant sur la place réservée aux incroyants dans la société actuelle. Et nous tenons à vous dire que nous partageons votre préoccupation sur cette question, étant nous-même athées.

La laïcité de l'Etat actuel n'est qu'un vague compromis avec l'église catholique élaboré en 1905. Cette loi, si elle rompait bien avec le concordat, ne coupait pas tous les ponts entre l'Etat et l'Eglise. En particulier, les biens ecclésiastiques restant propriétés de l'Etat, c'est à la collectivité que revenait l'entretien de ces lieux de culte.

Cette loi est tellement un texte de compromis qu'il faut rappeler qu'après 1918, l'Etat n'eut jamais le courage de l'appliquer à l'Alsace Lorraine, ce qui serait quand même un minimum un siècle plus tard !

Depuis 1905, les reculs sur la question de la laïcité n'ont pas cessé, en particulier pour l'enseignement. Et aujourd'hui la politique qui vise à collaborer plus avec les représentants des religions juives et musulmanes en France peut certes paraître comme un progrès vers plus d'égalité, mais cela représente en fait un nouveau recul de la laïcité.

Une véritable laïcité imposerait d'arrêter toute forme de subvention à l'enseignement religieux. Or, aussi bien en 1882-1984 qu'en 1993 les gouvernements respectifs de Mauroy et Balladur ont plié devant l'enseignement religieux catholique.

La laïcité pour nous, c'est le rejet total de la religion dans la sphère privée et la mise en place d'un véritable principe d'égalité de traitement (de non traitement devrait-on dire) de toutes les religions, ce qui permettrait enfin de pouvoir dire qu'on vit dans une société qui ne privilégie pas une religion face aux autres. Cela signifierait débarrasser l'organisation de la société des scories du catholicisme pour ce qui est de la France par exemple (dans les cantines scolaires on continue à servir exclusivement du poisson le vendredi, dans les écoles publiques les fêtes religieuses catholiques sont encore des jours fériés, etc).

Cela reviendrait à débarrasser aussi les débats scientifiques du poids du lobby catholique, alors que, comme vous le faites remarquer, les incroyants ne sont ni représentés, ni consultés dans les débats de société ou d'éthique. En revanche, la loi permet encore à des médecins d'évoquer la fameuse clause de conscience pour refuser de pratiquer des IVG, c'est-à-dire de se placer au-dessus des lois et refuser leur liberté aux femmes.

Plus les religions reprennent de poids moral et politique et plus les divisions entre les communautés s'accroissent. Le principe de l'égalité, du respect de tous passe véritablement par le rejet des dominations religieuses et des divisions qu'elles induisent.

Veillez recevoir, monsieur, mes salutations les plus sincères

Nathalie Arthaud.

Doit-on supposer que ceux qui ne nous ont pas répondu ne se préoccupent pas de la laïcité de l'état ?
Espérons que non...

LES CRIMES DES DICTATURES "ATHEES" (suite 3)

Johannès Robyn

Erratum :

Dans la TA 141, en bas de la p.3, on peut lire :

"Elève turbulent, il manque de peu de se faire expulser en **1993** pour avoir blessé un de ses petits camarades lors d'une bagarre au couteau ...

Il poursuit alors ses études au collège de Forlimpopoli, où il obtient en **1998** le diplôme technique inférieur. "

Ceux qui sont un peu attentifs auront bien remarqué qu'il s'agit, au lieu de "1993" de 1893 et de "1998", de 1898.

Mais voilà, il vaut mieux le signaler.

Un lecteur m'a fait remarquer que de toutes manières, on sait bien que l'Eglise catholique n'a rien fait contre le nazisme, et que ces articles ne servent à rien.

Bien d'accord, qu'il parle pour lui, effectivement, "on" le sait bien, mais face à un pape catholique qui continue à vilipender l'humanisme "sans dieu" comme inhumain et responsable des massacres racistes du XXème siècle, à affirmer que le nazisme et les nazis étaient athées, et d'autre part confrontés à des Présidents d'Etats respectables qui continuent à nous bassiner avec notre "héritage chrétien", il faut donner les moyens à ceux qui le veulent de contester de telles âneries.

- Un humanisme "de dieu" est lui bien inhumain (dieu n'est pas un humain, que je sache d'après ce qu'ils disent...)

- Le nazisme antisémite est un bel exemple "d'héritage chrétien", parmi bien d'autres choses encore.

Et j'aimerais bien que ceux qui ne sont pas d'accord me fournissent leurs arguments (j'attends toujours, depuis des années...), mais je suppose que personne n'aime à en parler.

Mais pourquoi affirmer sans cesse l'inverse ?

Suite à cette introduction un peu agressive, il me vient l'envie de vous parler d'un bon prêtre, pétri de charité chrétienne, devenu chef d'état et que l'on préfère oublier un peu aujourd'hui.

J'ai cité :

"Mgr" JOSEPH TISO

Président de la république Slovaque de 1938 à 1945

Né à Vel'ka Bytča en 1887, Joseph Tiso décroche un diplôme de théologien à Vienne en 1910. Au début de la guerre 14-18 il est aumônier militaire. En 1915, il est nommé directeur du séminaire théologique de Nitra et professeur chez les piaristes (ordre des frères des écoles pies) de la ville. De 1921 à 1935, il est secrétaire de l'évêque de Nitra et enseigne au séminaire de la Divinité. Il est nommé en 1924 doyen de la ville de Bánovce nad Bebravou où il exerce également comme prêtre.

Tiso devient l'un des dirigeants du Parti du peuple slovaque, fondé par le père Andrej Hlinka en 1913 quand la Slovaquie était encore sous domination austro-hongroise. L'objet de ce parti était l'autonomie de la Slovaquie dans une communauté tchécoslovaque. Aux élections de 1923, il est le premier parti en Slovaquie qui représente un tiers de la population de la Tchécoslovaquie.

A la mort de Hlinka en 1938, Tiso exerce *de facto* la présidence du parti. De 1925 à la dissolution du parlement tchécoslovaque en 1939, il est député.

La Slovaquie

L'Etat de Tchécoslovaquie doit sa naissance au fameux traité de Versailles. Mélange de peuples Polonais, Slovaques, Tchèques, Allemands et Hongrois, il compte un peu plus de 14 millions d'habitants.

Dès l'instauration du nazisme en Allemagne, les Allemands demandent le retour au Reich nazi, et les Magyars leur rattachement à la Hongrie.

Après les accords de Munich, La France et l'Angleterre abandonnent la Tchécoslovaquie à Hitler qui envahit les Sudètes, partie de la plaine du Danube au Sud de la Slovaquie, et le président, Edvard Beneš part en exil.

La Slovaquie proclame alors son autonomie dans le cadre de la Tchécoslovaquie et Joseph Tiso, député et président de la première force politique du pays, devient, le 7 octobre 1938, président du gouvernement autonome slovaque.



Joseph Tiso

Après l'arbitrage de Vienne, la Hongrie de Horthy fait pression auprès de l'Allemagne pour récupérer les Sudètes tandis que le Nord devient l'Etat indépendant de Slovaquie : 3 millions d'habitants, dont environ 400.000 protestants et moins de 100.000 juifs, le reste catholique évidemment, comme dans la plupart des pays européens.

À la fin de l'année 1938, les partis politiques slovaques (à l'exception des communistes et des sociaux-démocrates) se rangent sous la bannière du Parti de l'unité nationale slovaque dont Tiso venait de prendre la direction, remplaçant l'abbé Hlinka récemment décédé, et qui prend désormais pour nom celui de Parti populaire slovaque de Hlinka - Parti de l'unité nationale slovaque (*Hlinkova slovenská ľudová strana - Strana slovenskej národnej jednoty, HSĽS-SSNJ*).

En janvier 1939, tous les partis politiques sont interdits à l'exception du HSĽS-SSNJ qui devient ainsi le parti unique des nationaux slovaques, du Deutsche Partei (Parti allemand) représentant la minorité allemande de Slovaquie et du Magyar Párt (Parti hongrois) représentant la minorité hongroise de Slovaquie.

Le 9 mars 1939, les autorités tchécoslovaques limogent Tiso de son poste de président du gouvernement autonome slovaque. Il reste cependant chef du parti de l'unité nationale slovaque.

Le chantage

Hitler convoque alors Mgr Tiso, Durkansky, un des dirigeants du parti ainsi que Danihel, député, à Berlin, le 13 mars et, entouré de von Ribbentrop, ministre des affaires

étrangères, des généraux von Brauchitsch et Keitel, de von Meissner, secrétaire d'Etat et de Walter Hewel, conseiller d'ambassade, il lui enjoint de déclarer l'indépendance d'une "République slovaque", afin de résoudre la "question slovaque" immédiatement, à défaut de quoi l'Allemagne se chargera de la résoudre "à la vitesse de l'éclair" et la Slovaquie sera partagée entre la Hongrie et la Pologne.

Tiso contacte alors Emil Hácha, le président tchécoslovaque et Karol Sidor, le nouveau président du gouvernement autonome slovaque, pour obtenir leur accord.

L'assemblée slovaque est convoquée le 14 mars et l'indépendance de la République slovaque proclamée le jour même.

Le 15 mars, la wehrmacht occupe la Bohême-Moravie dont le potentiel industriel intéresse particulièrement l'Allemagne, et Hitler signe au château de Prague un décret qui incorpore "ce territoire millénaire de la race germanique" au Reich.

Le 23 mars 1939 est signé à Vienne un traité de protection qui fait de la Slovaquie un état satellite de l'Allemagne.

La slovaquie nazie

Il ne reste rien de la Tchécoslovaquie et voici donc le prêtre Joseph Tiso président de la république slovaque. Son titre de "Monseigneur" n'est pas du tout usurpé, comme l'a prétendu le Vatican ces dernières années, mais lui a été conféré suite à sa nomination de camérier secret surnuméraire en 1921 (2).

Le premier ministre, Vojtech Tuka, est un catholique pratiquant et plusieurs prêtres siègent au gouvernement.

Dans cette république cléricale, l'enseignement de la religion catholique est obligatoire dans toutes les écoles, tout comme la présence à la messe. Le Vatican reconnaît immédiatement la République slovaque et en juin 1940 nomme un chargé d'affaires, Mgr Giuseppe Burzio, qui ne manquera pas de tenir le Vatican minutieusement informé.

Comme dans tous les autres cas, dire "on ne savait rien" est une contre-vérité parfaitement absurde.

La République à peine créée, dès le mois d'avril 1939, les premiers décrets antisémites sont votés. Ils fournissent une définition du Juif et précisent qu'il s'agit de "*limiter le pouvoir économique des juifs tout en respectant leur liberté personnelle.*"

Informé par Burzio, le Vatican répond qu'il désire connaître l'attitude des évêques slovaques sur "*les démarches qu'ils entreprendront pour sauvegarder les droits de la jeunesse catholique, bien que de souche non-aryenne, à une éducation conforme à leur foi*" (1)

L'attitude franchement pronazie du prêtre président ne semble pas gêner le Vatican, et le sort des juifs ne le préoccupe que lorsqu'ils sont convertis au catholicisme.

Lois anti-juives

En juin 1941, après consultation de Mgr Tiso par le représentant du Reich, la Slovaquie entre en guerre contre l'Union Soviétique aux côtés de l'Allemagne, et le 10 septembre le *Code juif* est publié sans avoir été soumis au parlement, mais il est évident que personne ne s'y est jamais opposé, bien au contraire.

Au mois d'octobre, les évêques s'adressent au Monseigneur président :

"... ***L'Episcopat catholique de la Slovaquie a accueilli avec la plus vive satisfaction les déclarations des plus hauts représentants de l'Etat selon lesquelles l'édification de notre vie politique se fera dans la tradition slovaque et chrétienne(...) (et) dans l'esprit des règles de l'Evangile selon la doctrine chrétienne et la morale chrétienne.***" (3)

et

"... ***avec quelle joie ils sont allés au devant de (ses) désirs à propos de problèmes graves et de la plus haute importance pour la vie nationale et religieuse dans la nouvelle organisation de l'école primaire.***" (c.a.d. l'exclusion des enfants juifs : il y a en effet de quoi être joyeux !)

Ils précisent aussi leur politique :

"*Etre chrétien n'est pas le privilège d'une race ou d'une nation. Quand un individu devient chrétien, l'Eglise, sans s'occuper de sa race, le considère comme l'un de ses membres (...)*"

Les "chrétiens" sont évidemment les seuls catholiques, mais ils ont fait encore mieux :

"*Qu'il (...) soit au moins permis aux bureaux épiscopaux et paroissiaux de fournir à monsieur le président de la République des informations sur ceux de leurs fidèles qui accomplissent de façon exemplaire leurs devoirs religieux et civils selon les enseignements de l'Eglise catholique.*" (3)

Y a-t-il un moyen plus élégant de dénoncer à l'autorité nazie les "inciviques" et tous ceux qui ne sont pas catholiques ? Il est beau, notre "héritage chrétien" !

Les fameuses "protestations" du Vatican sont tout aussi hypocrites. On reproche (sans plus) à l'article 38 du Code juif d'exclure les juifs, "*même s'ils sont baptisés*". Il ne devait pas faire bon vivre en Slovaquie comme non catholique...

Dans une allocution prononcée le 7 septembre 1941, Mgr Tiso affirme que la "théorie sociale" du nazisme est conforme à la doctrine sociale de l'Eglise catholique.

On dit qu'à cette occasion, Pie XII songea à lui retirer son titre de prélat, mais considérant que de toute façon il n'avait pas été renouvelé depuis Benoît XV (4) et que le Code juif était déjà promulgué, il ne se passa simplement rien.

De toute manière, Mgr Tiso devait être au courant des intentions de Pie XII, puisqu'il s'est donné la peine de s'expliquer en arguant du fait qu'il ne parlait que du seul aspect social du nazisme et qu'il s'était référé aux encycliques sociales, par exemple à l'encyclique "*Quadragesimo anno*" de Pie XI.

On peut donc supposer que c'est cet argument qui a convaincu le Vatican, et non pas une péremption quelconque.

Le 16 février 1942, l'Allemagne fait savoir au gouvernement slovaque qu'elle est prête à "prendre livraison" de 20.000 juifs. Le gouvernement se saisit "avec empressement" (5) de cette proposition. Le premier convoi s'ébranle le 26 mars et le 31 mars Burzio informe le Vatican que les déportations ont commencé et que le gouvernement en revendique l'entière responsabilité.

En mai 1942, le Vatican est informé que le parlement a voté une loi constitutionnelle qui autorise la déportation des juifs, excepté ceux qui ont été baptisés avant 1939 et ceux qui ont été convertis. Mgr Maglione (6) se contente d'exprimer "son vif déplaisir", surtout par le fait qu'elle a été acquise "avec l'adhésion de certains prêtres". Par ailleurs les évêques publient une lettre collective précisant que :

"*Notre attitude à l'égard des juifs (*) et des mesures qui ont été prises contre eux est résumée par ces principes : la tragédie de la nation juive réside dans le fait qu'elle n'a pas reconnu le Rédempteur et qu'elle lui a réservé une mort horrible et infamante sur la croix.*" (*) Les non convertis !

et

"*L'Eglise ne peut pas se montrer hostile si le pouvoir de l'Etat s'oppose à la nuisible influence juive avec des mesures légales.*"

Le parlement slovaque, par une loi du 22 octobre 1942, éleva Mgr Tiso au rang de "Guide" (vodca) de la nation, à l'instar de Hitler, Mussolini et Antonescu. A cette époque, 58.100 juifs ont déjà été déportés à Auschwitz, Maïdanek et Sobibor.

Stalingrad

Dès les premiers revers des armées allemandes en 1943, les dirigeants slovaques s'efforceront de surtout ne rien faire qui puisse être interprété comme une opposition au nazisme : 16.000 juifs seront encore déportés jusqu'en octobre 1944.

Pendant ce temps, le Vatican ne cesse de demander "*des informations sur le crédit qu'on peut accorder à ces nouvelles...*", comme si Burzio ne leur avait jamais rien dit.

Et lorsqu'il insiste, il reçoit la réponse jésuitique de voir "*...si ne serait pas le cas d'intervenir au nom du Saint-Siège auprès du gouvernement et éventuellement auprès du président de la République*" !! On a la vague l'impression que Mgr Tiso, le président mentionné, n'était pas prêtre, et que Pie XII n'avait aucun pouvoir sur lui, ni celui de le convoquer à Rome, ni de le réprimander, ni de le destituer ni même de le menacer d'excommunication, ou encore de le faire...

En 1945, l'armée rouge pénètre en Slovaquie, Tiso se réfugie dans un monastère autrichien, puis se rend aux Américains qui le livrent à la Tchécoslovaquie. Monseigneur Tiso sera pendu en 1947. Les morts ne parlent plus.

(1) Henri Fabre, ouvrage cité, p.327.

(2) Les *camériers secrets* ont la charge de l'antichambre dite *secrète* du pape, où attendent les personnes reçues en audience privée. Ce n'est donc pas une fonction secrète, comme les agents du même nom ! Les *Camériers secrets surnuméraires* sont ecclésiastiques eux aussi. On les surnomme *camériers di mantellone* ("au petit manteau"), du nom de la douillette caractéristique des prélats inférieurs. Leur titre n'est lié à aucune fonction effective. Néanmoins, il s'agit d'un honneur très couru, constituant souvent la première étape vers le cardinalat.

(3) Henri Fabre, ouvrage cité, p. 328

(4) Il y avait donc une date de péremption ? Pour quel motif a-t-on laissé Tiso continuer à l'utiliser ? Pourquoi n'a-t-on pas rendu public le fait qu'il n'aurait plus eu le droit de l'utiliser ? En juin 1941, Pie XII retira bien son titre de "Mgr" au prêtre Ferencik, qui n'avait jamais fait que publier un article louangeur à l'occasion du 52^{ème} anniversaire de Hitler, mais il n'était peut-être pas périmé ...

(5) Xavier de Monclos, ouvrage cité. p.137

(6) Secrétaire d'Etat sous Pie XII

LE FAIT RELIGIEUX DANS LES MANUELS SCOLAIRES

François FAUCON

Des mensonges historiques dans les livres scolaires de notre République laïque ! Qui l'eut cru ? Et pourtant... Les vérités théologiques y sont assénées sans aucune perspective historique, sans prise de distance. La mise en parallèle entre l'Ancien testament et les textes babyloniens rarissimes. Ainsi, les 10 commandements sont trop souvent abordés, en introduction, comme on le ferait au catéchisme !!! Autant dire comme une vérité intangible et donc impossible à critiquer.

Le chemin de Moïse serait connu et traçable sur des cartes... Le peuple hébreu se serait converti d'un bloc et au même moment à Yavhé. La question des temporalités est peu abordée (malgré l'insistance de l'Inspection Académique). Le problème de l'historicité de Jésus trop rarement posée. La *Sira* d'Ibn Hicham (récit légendaire de la vie de Mahomet) jamais critiquée. La confusion entre arabes et musulmans entretenue. La distinction entre djihad majeur et mineur absente (et pour cause, il faudrait expliquer qu'elle repose sur un hadith jugée non fiable par les autorités religieuses). La rédaction extrêmement tardive du Coran totalement ignorée. Etc...

De fait, de telles complexités historiques paraissent bien compliquées à enseigner à des collégiens. Jamais, à aucun moment, la nécessité d'une lecture rigoureusement historique des enseignements religieux n'est mise en avant dans les manuels, pas plus que des explications sur la façon dont ces « textes » ont été rédigés et les déformations subies par la « parole divine » lors des transmissions orales.

A titre d'exemples, quelques extraits de manuels :-

- HATIER 2005 – classe de 5^{ème} (page 32) : « Dans la religion musulmane, il n'y a qu'un dieu, Allah. Il s'est d'abord fait connaître à Abraham, puis il a choisi Moïse, Jésus et enfin Mahomet comme prophètes ». Est-ce un cours d'histoire ou de catéchisme musulman ? Les vérités religieuses y sont martelées sans aucun appareil critique.

Quant aux documents, ce sont toujours les mêmes, à l'identique d'une réédition à l'autre (c'est-à-dire datant au moins du 14^{ème} siècle et venant de Perse pour les représentations de Mahomet). Et les paragraphes intitulés « Mahomet, nouveau prophète » relèvent de l'indigence voire même de la faute déontologique et professionnelle. Le titre, lui aussi, est le même d'un éditeur à l'autre, et le contenu également...

- HACHETTE 2004 – classe de 6^{ème} : « Jésus de Nazareth, un juif né à Bethléem entre 6 et 4 avant J.C. (allez expliquer ça à des élèves de 6^{ème} !!!), prêche une religion monothéiste fondée sur la fraternité (page 146). » Jésus existe, dieu aussi. C'est ainsi et ne souffre aucune critique. D'ailleurs, quoi de plus normal puisque c'est écrit dans le document 2 (d'après l'évangile de Mathieu) !

Parler d'un homme c'est aussi parler de sa famille. Son frère Jacques continue d'être royalement ignoré. Et les chrétiens du 1^{er} siècle sont présentés comme ayant des croyances uniformes, alors qu'on en vient parfois à se demander ce qu'ils croyaient réellement.



Visage intact du Prophète, édition d'avril 2005.



Visage masqué du Prophète, édition d'août 2005.

Depuis 2009, les programmes ont changé. Les erreurs restent les mêmes et la méthodologie historique proposées par les manuels reste des plus critiquables : le marquis de Carabas existe puisque le Chat botté est à son service et que Charles Perrault a immortalisé les deux compères... Le chemin est encore long pour enseigner le « sacré-désacralisé ».

Pourquoi une telle inertie ? Un manuel scolaire est d'abord et avant tout un outil commercial qui doit se vendre. Ainsi, pour être acheté par le plus grand nombre d'enseignants, un manuel doit comporter « un peu de tout » pour que tous (les collègues en préretraite et les autres sortis des IUFM et mutés sur Créteil) s'y retrouvent...

Et les Inspecteurs Pédagogiques Régionaux (ces personnalités bien informées qui participent à des réunions académiques où l'on invite prêtres, imams etc... sous couvert d'enseignement républicain et de tolérance !!!) ont, du moins, l'honnêteté de marteler depuis longtemps que les manuels ne sont pas les programmes et qu'ils ne dictent pas la démarche de l'enseignant.

Le fait religieux aurait dû être abordé comme un fait de civilisation parmi d'autres, et un cours d'histoire devrait, en théorie, avoir pour objectif d'expliquer aux

élèves pourquoi les hommes ont recours à un moment donné de leur histoire aux religions et à dieu ; d'expliquer les modalités de leur apparition et leur évolution dans une société d'hommes, selon des mécanismes et des influences cherchant à satisfaire des besoins humains. En somme, c'est l'homme qui aurait dû être au cœur de cet enseignement et non un vague catéchisme bon marché.

Quel professeur par ailleurs se risquerait à enseigner aujourd'hui qu'avant l'arrivée de Mahomet à Médine juifs et arabes avaient des relations commerciales âpres mais jamais conflictuelles, que leurs familles célébraient des mariages mutuels, que Mahomet chassé de Médine dut voler, piller et tuer pour survivre (lire Maxime RODINSON : Mahomet – SEUIL – 1980) ? Plutôt que d'enseigner le fait religieux, notre République n'aurait-elle pas dû enseigner le « fait laïc » ?

Ne devrait-elle pas parler de la même façon de l'histoire de la femme (que de vieilleries ou de banalités sur Jeanne d'Arc dans les manuels les plus récents...), du corps (impensable...) et d'autres sujets plus matériels pour des élèves de 6^{ème} auxquels on demande, via des documents patrimoniaux, de comprendre comment les égyptiens envisageaient la vie après la mort (rien que ça...), où d'appréhender la formation de la France sur les plus de 1000 ans que compte le Moyen Age...

Comprendre pourquoi et comment le christianisme a construit l'Occident est indispensable puisque c'est vrai. Mais pour autant, il est inadmissible de faire du politiquement correct et de l'approximation historique.

Avoir des programmes ambitieux est une chose ; laisser des « gens » mettre en place des programmes prétentieux lors même que nos élèves sont incapables de se concentrer sur un texte n'excédant pas 10 lignes en est une autre.

De l'avis des spécialistes interrogés dans un article de Sciences et Vie (n° 1033), cet enseignement est un échec... Le corps enseignant (qui constitue, entre autre chose, les comités de rédaction des manuels) ne saurait exclure sa propre responsabilité. J'ai moi-même enseigné à mes élèves des horreurs. Pourquoi ? Parce que je ne suis pas un spécialiste de tous les sujets de l'Histoire, ce qui n'excuse rien. Et lorsque je ne sais pas et que je n'ai pas la littérature adéquate sous la main, quand je suis « à la bourre » et que je sais ma classe peu réceptive, que fais-je ? J'ouvre mes manuels scolaires...

Le pire ? Certains élèves sont intimement convaincus que le jardin d'Eden est une réalité tangible, et qu'Adam et Eve ont réellement existé... Je reste moi-même stupéfait de voir leur figure hébétée lorsque je leur apprends que l'homme et le singe ont un ancêtre commun. Et pourtant, contrairement à une idée reçue, nos élèves lisent leurs manuels.

Mais comment expliquer à des élèves musulmans les meurtres politiques de Mahomet ? Personne ne s'est jamais risqué à me répondre sur ce point là, surtout pas la hiérarchie soucieuse avant tout de paix sociale bon marché.

En refusant de tordre le cou avec force à la dramatique confusion entre « croire » et « savoir », la

volonté d'enseigner un fait de civilisation parmi d'autres s'est peu à peu transformée en d'inexactes et anhistoriques considérations sur l'au-delà et dieu.

COMPARAISON RAPIDE ENTRE L'ANCIEN TESTAMENT ET LES TEXTES BABYLONIENS

Exemple 1

« Histoire générale du Diable » - Gérald MESSADIE – R. LAFFONT – 1993 (page 133)

TEXTES BABYLONIENS

Enuma Elish I, 1-16 (Epopée babylonienne de la Création, vers 1200 av. J.C.)

« Lorsqu'en haut le Ciel n'existait pas, qu'en bas la terre n'était pas nommée, que le primordial Apsu de qui naîtront les dieux Mummu-géniteur et Tiamât qui les enfantera tous mêleraient en un seul tout leurs eaux... »

ANCIEN TESTAMENT

(Rédigé de main d'homme entre le 8^{ème} et le 5^{ème} siècle av. J.C.)

Genèse I, 1-12

« Au commencement lorsque Dieu façonna le ciel et la terre, que la terre était sans forme, vide, que les ténèbres couvraient l'abîme et que l'Esprit-souffle vital de Dieu tournoyait au-dessus des eaux.. »

Exemple 2

« Manuel de 6^{ème} » Editions HACHETTE 2004 (page 51)

TEXTES BABYLONIENS

Poème du Supersage (vers 1650 avant J.C.)

« Atrahasis embarque cargaison et famille. Le temps changea d'aspect, et l'orage se mit à gronder ! Lorsque se firent entendre les roulements du tonnerre, les vents se déchaînèrent, aussi coupa-t-il les amarres, pour libérer son navire. Six jours et sept nuits : la tempête faisait rage.

Et nul n'était plus identifiable dans ce carnage ! Le déluge mugissait comme un bœuf. Les ténèbres étaient impénétrables : il n'y avait plus de soleil ! Le septième jour arriva, l'ouragan du déluge tomba. A quelques pas de là, une langue de terre émergeait. Le bateau s'y arrêta : c'était le mont Niçir. Enfin, je pris un corbeau, et je le lâchai. Le corbeau s'en fut, mais, trouvant de la terre ferme il picora, il croassa, et ne voulut plus revenir. »

ANCIEN TESTAMENT

Déluge de Noé

(Genèse, chapitre 7, verset 5 à 13)

« Yahvé dit à Noé : « Entre dans l'arche, toi et toute ta famille, car je t'ai vu seul juste à mes yeux parmi cette

génération. De tous les animaux purs, tu prendras sept paires, le mâle et sa femelle. Car encore sept jours et je ferai pleuvoir sur la terre pendant quarante jours et quarante nuits et j'effacerai du sol tous les êtres que j'ai faits. » Il y eut le déluge pendant quarante jours sur la terre. Les eaux montèrent, recouvrant les montagnes.

La crue des eaux sur la terre dura 150 jours. Dieu fit passer un vent sur la terre et les eaux désenflèrent. Noé ouvrit la fenêtre qu'il avait faite à l'arche et il lâcha le corbeau, qui alla et vint en attendant que les eaux aient séché sur la terre. »

Les 10 commandements quant à eux sont directement tirés du Code babylonien (toujours...) d'Hammourabi. Précisons que certains historiens et exégètes anglo-saxons contestent ces concordances.

RIONS UN PEU

Jacques CHIRAC , Dominique de VILLEPIN et Nicolas SARKOZY se retrouvent tous les trois au Paradis et sont reçus par Dieu lui-même.

Dieu s'adresse d'abord à CHIRAC:

- Jacques, en quoi est-ce que tu crois?

- Je crois que le moteur à explosion est une invention du démon.

Je crois aussi qu'il faut protéger le monde contre les CFC et que si l'on utilise encore des fréons ou autres machines de guerre, le monde ne sera plus qu'une vaste serre, et tous les terriens mourront...

Dieu reste pensif puis il dit:

- C'est bon, viens ici et assieds-toi à ma gauche.

Puis Dieu s'adresse à VILLEPIN et lui demande :

- Dominique , en quoi crois-tu?

Je crois en l'homme et en sa puissance.

Je crois que l'homme devrait être capable de faire ses propres choix et que personne ne devrait lui dicter ce qu'il doit faire.

Dieu reste pensif puis il dit:

- C'est bon, viens ici et assieds-toi à ma droite.

Puis Dieu s'adresse à SARKOZY et lui demande :

- Et toi Nicolas , en quoi crois-tu ?

- Je crois que vous êtes assis à ma place

CITATION BRUTE DE DECOFFRAGE

Max Bayard

George Sand, l'amie des paysans du Berry, ignorante de la classe ouvrière naissante, déiste sans être chrétienne, écrivait ceci dans sa préface aux Lettres d'un Voyageur (1857) en dissertant sur le doute :

"Il n'y a que les athées qui font du doute un crime et une honte..."

"Les oppresseurs sont athées ; l'oppression et l'athéisme ne savent que tuer."

Qui a vraiment envie de polémiquer avec ça?

AUTRE CITATION

Question posée par Mark Twain, qu'on ne peut vraiment pas soupçonner d'athéisme....

Un petit bouquin publié par l'Esprit Frappeur.60 Pages, il valait dix francs à l'époque. Une friandise.

Un Dieu qui aurait pu faire ses enfants bons aussi bien que mauvais, et qui pourtant a préféré les faire mauvais. Qui aurait pu donner le bonheur à chacun d'eux et qui pourtant ne l'a donné à aucun d'entre eux. Qui a réussi à leur faire aimer leur vie et qui pousse l'avarice jusqu'à leur compter les jours. Qui accorde gratuitement à ses anges la béatitude éternelle et qui force ses autres enfants à la gagner. Qui accorde à ses anges une vie sans douleur et qui jette sur ses autres enfants la malédiction des misères les plus cruelles, de toutes les maladies du corps et de l'âme.

Qui parle de justice et invente l'Enfer, parle de pitié et invente l'Enfer, parle de règles d'or, de pardon multiplié par soixante-dix fois sept, et invente l'Enfer. Qui parle de morale aux autres et n'en a pas lui-même. Qui condamne le crime et commet tous les crimes. Qui a créé l'homme sans lui demander son avis et tente de faire endosser à l'homme la responsabilité de ses actes au lieu de la placer où elle doit être, sur ses propres épaules, ainsi que l'honneur le commande. Et qui finalement, avec une inconscience vraiment divine, invite ce pauvre esclave trompé à l'adorer!

SOCIETE

Le port de la passoire autorisé sur le permis de conduire en Autriche

Le Point.fr - Publié le 13/07/2011 à 13:34

Athée et un brin provocateur, un entrepreneur a réussi à faire passer l'ustensile de cuisine pour un signe religieux. C'est le genre de prouesse qui peut prêter autant à rire qu'à réfléchir. Un entrepreneur autrichien, Niko Alm, athée convaincu, a réussi à obtenir un permis de conduire sur lequel il arbore un étrange couvre-chef religieux : une passoire supposée être prescrite par le pastafarisme.

Or cette croyance factice, tout entière dédiée au culte d'un monstre en spaghettis volants, n'est rien d'autre que l'invention absurdo-comique d'un diplômé de l'Oregon, opposé à l'enseignement de théories pseudoscientifiques empreintes de croyances religieuses. Il n'aura finalement fallu que trois ans à notre Autrichien pour avoir son précieux sésame. Même si, à vrai dire, l'homme ne s'y attendait plus.

Son chemin de croix l'a d'abord conduit vers les services sanitaires, un fonctionnaire s'étant légèrement inquiété de sa santé mentale et, du même coup, de son aptitude à tenir un volant. Désormais, fort de son succès, Niko Alm espère aller plus loin : obtenir de son pays qu'il reconnaisse le pastafarisme comme une véritable religion.

LIBERTÉS LAÏQUES:

La France condamnée par la Cour européenne des droits de l'homme *Jean Baubérot*

Au début de ce mois, pendant que nous étions tous dans le suspens de la série « DSK Story », la France a été condamnée par la Cour européenne des droits de l'homme, d'atteinte à l'article 9 de la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Si quelques quotidiens (Le Monde, La Croix en particulier) ont donné l'info, beaucoup d'autres l'ont passé sous silence. Quelqu'un en a-t-il entendu parler à la télé ? Quelqu'un a-t-il entendu des personnalités politiques commenter cette condamnation ?

L'info prétend refléter la réalité politique et sociale. Mais elle décide de ce qui va faire « l'actualité » et nous influence de façon consciente ou non consciente, et ce qui va rester inconnu du public. Elle passe en boucle certains incidents, elle tait soigneusement certains événements. La Convention européenne a été signée en 1950, et la France a reconnu tardivement sa validité (il y avait alors les guerres coloniales et notre pays se serait trouvé régulièrement condamné, ne l'oublions pas !) en 2 étapes :

La première, au moment où Alain Poher assurait l'intérim de la Présidence de la République pour la signature de la dite Convention, l'autre, après l'arrivée au pouvoir de la gauche sous la présidence de François Mitterrand pour admettre les arrêts de la Cour.

Ce n'est pas la première condamnation de la France par la Cour : la France a été condamnée à plusieurs reprises, notamment pour atteinte à la liberté d'expression, à deux reprises, au moment même de l'affaire dite des « caricatures de Mahomet ». *Le blog en avait parlé alors... et vous pouvez rechercher la Note. De même la France avait reçu un avertissement pour non égalité de traitement envers l'Union des Athées, par rapport aux religions* (ce qui fait très désordre pour un pays qui se croit champion du monde de la laïcité !) et elle a dû obtempérer pour éviter une condamnation. Mais c'est, sauf erreur, la 1ère condamnation pour atteinte à l'Article 9.

L'Article 9 déclare ceci : « Toute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion ; ce droit implique la liberté de changer de religion ou de conviction, ainsi que la liberté de manifester sa religion individuellement ou collectivement, en public ou en privé, par le culte, l'enseignement, les pratiques et l'accomplissement des rites.

La liberté de manifester sa religion ou ses convictions ne peut faire l'objet d'autres restrictions que celles qui, prévues par la loi, constituent des mesures nécessaires, dans une société démocratique, à la protection de l'ordre, de la santé ou de la morale publiques, ou à la protection des droits et libertés. »

Commentaire :

1°. On prétend généralement (et la presse qui a parlé de la condamnation l'a fait en ces termes) que cet

Article porte sur la « liberté religieuse ». Et, en France, aujourd'hui, l'expression de liberté religieuse est souvent comprise comme établissant des droits (face à la laïcité, ou contre la laïcité) pour les organisations religieuses. Or ce n'est pas du tout cela qui est indiqué dans l'Article 9.

Au contraire :

Celui ci parle d'abord de « liberté de pensée et de liberté de conscience » et associe la « liberté de religion » à ces deux libertés. Il est d'ailleurs question de la « liberté de religion ou de conviction », mettant sur le même plan les convictions philosophiques a-religieuses et la religion. L'Article 2 du Protocole additionnel, de 1952, parle, lui, de « convictions religieuses et philosophiques »

C'est d'abord un droit de l'individu qui est défini et non un droit des religions elles même. Et ce droit de l'individu peut s'exercer aussi bien face aux organisations religieuses (« changer de religion ou de conviction ») que face à l'Etat (« manifester sa religion ou ses convictions »). Dans ce dernier cas, ce peut être aussi un droit collectif : Le droit collectif alors est une dimension de ce droit individuel (cf. l'Article 4 de la loi de 1905). Cet Article 9 traite donc des LIBERTÉS LAÏQUES.

2°. Cet article se situe dans la philosophie politique issue de John Locke, tout comme l'Article 1 de la loi de 1905 (Conseil d'Etat, 2004), qu'il développe. Rappelons le contenu de cet Article 1 : « La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes sous les seules restrictions édictées ci-après dans l'intérêt de l'ordre public. » Briand affirmait que cet Article 1 constituait le principe interprétatif de l'ensemble de la loi.

Si la France appliquait vraiment cet Article 1, d'une loi qu'elle sacralise volontiers, mais pour l'instrumentaliser, eh bien, elle ne serait pas condamnée par la CEDH pour atteinte à l'Article 9. CQFD ! - reprend tel quel dans son premier paragraphe l'Article 18 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (1948), mais n'étant pas seulement une Déclaration de principes, mais une base juridique supra-étatique, y ajoute des « restrictions limitées » qui doivent être « prévues par la loi » et constituer des « mesures nécessaires dans une société démocratique » à des référents clairement indiqués.

3°. La Convention est valable pour le Conseil de l'Europe, qui regroupe un plus grand nombre de pays membres que l'Union européenne (la Turquie et la Russie, par exemple, en font partie). La Charte de Nice (2000) prévoyait de l'intégrer dans la Constitution de l'Union Européenne. Cris de certains Rrrrrépublicains : « On va nous imposer une Convention contraire à la laïcité » prétendaient-ils. C'était doublement faux. -

Nous l'avons vu, la Convention n'est pas contraire à la laïcité : elle établit des libertés laïques. Son application n'est pas parfaite : on peut regretter qu'après un premier jugement interdisant les crucifix dans les salles de classes, elle ait finalement cédé en appel. Cependant si on examine ces différents arrêts, elle a été,

d'une façon générale, dans le sens de la laïcité. - Sur ce point, la Charte n'introduisait rien de nouveau par rapport à la Convention et à son application déjà effective. Et quelle drôle d'atteinte à la laïcité que celle qui a obligé la France à reconnaître les droits de l'Union des Athées !

Là, les requérants étaient les Témoins de Jéhovah. On peut, bien sûr, être contre les Témoins. Mais la liberté concerne tout le monde. Et le dissensus entre la société et eux (qui, après avoir porté aussi sur le service militaire porte maintenant surtout sur les transfusions sanguines : l'âme étant dans le sang pour les Témoins) ne leur enlève pas leur commune humanité, donc leurs droits.

Les droits ne sont pas seulement pour les gens qui nous plaisent ! Le gouvernement et l'administration fiscale prétendaient, contrairement à ce qui se passe pour les dons faits aux associations culturelles, taxer, à hauteur de 60% de leur montant !, les collectes du culte des Témoins : soit un redressement fiscal de 23 millions d'€ sur les dons effectués entre 1993 et 1996. Les 23 millions réclamés par le fisc, par suite des pénalités, sont devenus plus de 57 millions, soit nettement plus que le montant des collectes faites dans le temps concerné !

Conformément à la procédure, les Témoins ont effectué des recours devant les différentes instances de la République française. Ils ont été déboutés, ce qui est d'autant plus étonnant que l'administration fiscale a renoncé depuis à taxer ainsi les dites collectes. Cette rectification fiscale montrait à elle seule que la mesure n'était pas vraiment légale. Donc face à l'injustice de la Justice française, il a fallu aller devant la Cour. Celle-ci a condamné la France à l'unanimité.

Le Ministère des Affaires étrangères, qui représentait l'Etat français dans cette affaire, dispose de 3 mois pour trouver un accord avec les Témoins ou pour faire appel de la décision.

Source :

[http://jeanbauberotlaicite.blogspot.c ... eenne.html](http://jeanbauberotlaicite.blogspot.c...eenne.html)

CHAPEAU L'ARTISTE !

J.M. Capmarty

Bernard Henri Levy qu'il n'est plus besoin de présenter vient de publier un livre dans lequel il retrace sa guerre en Libye. L'expression peut être choquante car personne ne l'a vu en première ligne, fusil mitrailleur en batterie contre l'ennemi, mais c'est lui qui a mis le mot guerre dans le titre de son livre : « La guerre sans l'aimer ». Nous voilà rassurés, il ne l'aime pas.

Il explique comment il a court-circuité le ministre des affaires étrangères, avec l'aval du président de la république, une sorte de petit coup d'état. Il se compare aussi à Chateaubriand qui n'avait pourtant pas un décolleté aussi plaisant. Il passe de la pommade au président, ce qui est la moindre des choses puisque ce dernier ne l'a pas viré à coups de pompes où je pense, comme il aurait dû le faire.

Et ensuite, la France s'est engagée dans une

comédie guerrière, avec l'autorisation de l'ONU et sous le commandement de l'OTAN, qui consistait à surveiller l'espace aérien pour protéger les populations civiles. On ne peut rien dire là contre. Nous l'aurions certainement fait sans Bernard Henri Levy, car il fallait faire oublier la bourde tunisienne, mais il se vante d'y avoir eu un rôle essentiel. Une sorte de mouche du coche, en somme.

Le colonel Kadhafi était une crapule, un criminel, un terroriste et un dictateur odieux à la tête d'un pays qui produit un pétrole de la plus haute qualité, aïe, c'est là que le bât blesse.

On remarquera au passage l'extrême hypocrisie de l'ONU qui autorise le blocage de l'espace aérien tout en laissant les chars libres de leurs mouvements. Mourir sous le feu des canons et des mitrailleuses est moins grave que sous les bombes ? Il semble que les armées française et anglaise aient eu le bon sens de respecter la l'esprit, mais pas la lettre de cette injonction.

Donc, grâce à Bernard Henri Levy, les représentants du Conseil National de Transition ont été reçus à l'Elysée avec la même pompe que Kadhafi deux ans auparavant, mais ils n'ont pas eu l'audace de coucher sous la tente. Ils ont dû nous prodiguer des paroles rassurantes sur la démocratie, les droits de la femme et de l'homme, la liberté, etc... car notre soutien leur a été renouvelé. Ou peut-être ce soutien tenait-il à d'autres considérations ?

Et puis, petit à petit, ils ont fini par gagner la guerre de Bernard Henri Levy. Qui a tué Kadhafi ? On ne le saura jamais. Dès la victoire assurée, le chef du Conseil National de Transition a annoncé que la charia sera la base de la nouvelle constitution libyenne et que la polygamie était rétablie dans le pays. OUI, la première décision que ses abrutis ont prise a été de rétablir la polygamie. Il faut croire que c'était une urgence absolue.

On peut donc affirmer sans rire que grâce à Bernard Henri Levy, dont le regretté Georges Frêche aurait pu dire qu'il n'a pas une tête très catholique, la charia a été instaurée aux portes de l'Europe. Un comble. Et le tout pour au moins trois cents millions d'euros, rien que pour la part française. Il fallait le faire. Et ça mérite un livre.

Chapeau l'artiste !

Et pourtant, sans que cela ne nous ait coûté un centime, la Tunisie est arrivée au même résultat, avec sans doute moins de dégâts collatéraux.

Résumons :

1 - Michelle Alliot-Marie propose d'aider Ben Ali à mater la rébellion en Tunisie et elle se fait huer et doit démissionner, puis les islamistes arrivent en tête des élections.

2 - Bernard Henri Levy propose d'aider la rébellion en Libye, il est suivi avec enthousiasme par le président de la république (on avait perdu la trace du gouvernement à ce moment là) et les islamistes arrivent au pouvoir, mais cela nous coûte trois cents millions. Au bas mot.

Pas de surprise, on savait déjà qu'avec l'Islam, c'est pile je gagne, face tu perds.



SATIRIQUE OU PRÉMONITOIRE ?

ATTENTION

Un con peut en cacher un autre

La Presse et J.M. Capmarty

«Jamais depuis la Seconde guerre mondiale, notre pays n'avait été frappé par un crime de cette ampleur», a déclaré le premier ministre norvégien Jeans Stoltenberg. «C'est une tragédie nationale». Quatre-vingt onze personnes ont perdu la vie vendredi dans le pays, dont 84 confirmés lors de l'université d'été des jeunes travaillistes norvégiens sur l'île d'Utoeya, près d'Oslo, selon le dernier bilan paru samedi matin.

Le premier ministre devait initialement se rendre samedi à ce rassemblement, un week-end de camping où se trouvait 560 jeunes, âgés de 14 à 18 ans.

Un homme de 32 ans, qui s'est fait passer pour un policier venu assurer la sécurité des participants, a ouvert le feu sur la foule peu après son arrivée sur le site.

Ce principal suspect, un Norvégien «de souche» a précisé la police, a été arrêté vendredi en fin de journée et inculpé samedi matin pour la tuerie d'Utoeya et l'attentat d'Oslo. Selon les autorités, il s'agirait d'un «**fondamentaliste chrétien**».

Gérant d'une ferme, il aurait acheté six tonnes de fertilisants le 4 mai. Les engrais chimiques peuvent être utilisés dans la fabrication d'explosifs.

Tout le monde se souvient de ce fait « divers » qui a secoué la Norvège, et qui prouve, s'il en était besoin, qu'une croyance irrationnelle peut conduire à commettre des actes criminels organisés de façon tout à fait rationnelle et planifiée. Alors, peut-on dans ce cas plaider la folie ? D'après ses propres déclarations, ce type avait préparé son crime depuis plusieurs années et il ne regrette rien. Il a prétendu qu'il fallait que cela fût fait et il s'est sacrifié pour les besoins de la cause. Amen.

IMPORTANT

L'enfer est souvent pavé de bonnes intentions.

On vous rappelle régulièrement que pour toute correspondance, vous devez écrire à :

UNION DES ATHÉES
BOITE N°64
MAISON DES ASSOCIATIONS
15 PASSAGE RAMEY
75018 PARIS

Ceci est également vrai pour les chèques de renouvellement de votre cotisation et de votre abonnement. Si vous habitez la France et que vous les envoyez à notre président à Bruxelles, il est obligé de les renvoyer au trésorier en France ! Double peine !

Et si vous êtes à la fois adhérent et abonné, ne faites qu'un seul chèque du montant total, cela simplifie le travail du trésorier. Merci.

LA CRISE DES ÂNES

(conte par analogie)

Un bruit qui court

Un homme portant cravate se présenta un jour dans un village. Monté sur une caisse, il cria à qui voulait l'entendre qu'il achèterait cash 100 euros l'unité tous les ânes qu'on lui proposerait.

Les paysans le trouvaient bien un peu étrange mais son prix était très intéressant et ceux qui topaient avec lui repartaient le portefeuille rebondi, la mine réjouie.

Il revint le lendemain et offrit cette fois 150 € par tête, et là encore une grande partie des habitants lui vendirent leurs bêtes. Les jours suivants, il offrit 300 €, et ceux qui ne l'avaient pas encore fait vendirent les derniers ânes existants. Constatant qu'il n'en restait plus un seul, il fit savoir qu'il reviendrait les acheter 500 € dans huit jours et il quitta le village.

Le lendemain, il confia à son associé le troupeau qu'il venait d'acheter et l'envoya dans ce même village avec ordre de revendre les bêtes 400 € l'unité. Face à la possibilité de faire un bénéfice de 100 € dès la semaine suivante, tous les villageois rachetèrent leur âne quatre fois le prix qu'ils l'avaient vendu et pour ce faire, tous empruntèrent.

Comme il fallait s'y attendre, les deux hommes d'affaire s'en allèrent prendre des vacances méritées dans un paradis fiscal et tous les villageois se retrouvèrent avec des ânes sans valeur, endettés jusqu'au cou, ruinés.

Les malheureux tentèrent vainement de les revendre pour rembourser leur emprunt. Le cours de l'âne s'effondra. Les animaux furent saisis puis loués à leurs précédents propriétaires par le banquier. Celui-ci pourtant s'en alla pleurer auprès du maire en expliquant que s'il ne rentrait pas dans ses fonds, il serait ruiné lui aussi et devrait exiger le remboursement immédiat de tous les prêts accordés à la commune.

Pour éviter ce désastre, le Maire, au lieu de donner de l'argent aux habitants du village pour qu'ils paient leurs dettes, le donna au banquier, ami intime et premier adjoint, soit dit en passant. Or celui-ci, après avoir rétabli sa trésorerie, ne fit pas pour autant un trait sur les dettes des villageois ni sur celles de la commune et tous se trouvèrent proches du surendettement.

Voyant sa note en passe d'être dégradée et pris à la gorge par les taux d'intérêts, la commune demanda l'aide des communes voisines, mais ces dernières lui répondirent qu'elles ne pouvaient en aucun cas l'aider car elles avaient connu les mêmes infortunes.

Sur les conseils avisés et désintéressés du banquier, toutes décidèrent de réduire leurs dépenses : moins d'argent pour les écoles, pour les programmes sociaux, la voirie, la police municipale... On repoussa l'âge de départ à la retraite, on supprima des postes d'employés communaux, on baissa les salaires et parallèlement on augmenta les impôts.

C'était, disait-on, inévitable mais on promit de moraliser ce scandaleux commerce des ânes.

Cette bien triste histoire prend tout son sel, quand on sait que le banquier et les deux escrocs sont frères et vivent ensemble sur une île des Bermudes, achetée à la sueur de leur front. On les appelle les frères Marchés.

Très généreusement, ils ont promis de subventionner la campagne électorale des maires sortants. Cette histoire n'est toutefois pas finie car on ignore ce que firent les villageois.

Et vous, qu'auriez-vous fait à leur place ?

LE DOGME BUSHIEN DU 11 SEPTEMBRE ET SES HÉRÉTIQUES

Bruno Courcelle

Le rapport officiel de 2004 sur les attentats du 11 Septembre 2001 (que Bush a été obligé de faire faire contre sa volonté initiale suite à la pression des familles de victimes) est un tissu d'absurdités (notamment par rapport aux données scientifiques), d'assertions non prouvées et de contradictions. Il passe sous silence de nombreux faits et témoignages.

Il n'explique pas de façon sérieuse l'effondrement parfaitement vertical des deux tours frappées en hauteur mais écroulées jusqu'au sol, ni celui, pratiquement à la vitesse de la chute libre, du bâtiment numéro 7 non touché par les avions, ni comment l'avion qui aurait percuté le Pentagone a pu se volatiliser sans laisser de traces, ni pourquoi des restes du quatrième avion ont été trouvés à dix kilomètres du point de chute.

Ces contradictions et bien d'autres sont documentées dans de nombreuses publications émanant des Etats-Unis. Je renvoie à l'excellent site internet francophone : <http://www.reopen911.info/>, aux nombreux liens qu'il mentionne (<http://wiki.reopen911.info/index.php/Accueil>) et aux trois livres de D.R. Griffin publiés en français aux Editions Demi-Lune (voir ci-dessous ma présentation du dernier d'entre eux).

Aux Etats-Unis (de moins en moins, voir ci-dessous le paragraphe « liens ») mais aussi en France, tous ceux qui osent douter de la version officielle de 2004 sont tournés en ridicule. Pour autant, cet aveuglement volontaire des politiques et des médias n'est pas partagé par le « peuple » : un sondage d'opinion de 2006 indique que 42 % de la population des Etats-Unis pense que le rapport officiel est mensonger (<http://www.voltairenet.org/11-septembre-42-des-Etats-uniens>)

Pourquoi ce refus des médias de réfléchir sur les faits et de poser quelques questions « naïves » ? Notamment, comment les forces de sécurité aériennes ont-elles pu laisser passer au moins trois avions, alors qu'elles interceptent en moyenne plusieurs avions par semaine ? Pourquoi les quelques 80 vidéos des diverses caméras de surveillance qui ont filmé l'attaque sur le Pentagone ont-elles été immédiatement confisquées par le FBI ? (Seuls des extraits de deux ou trois d'entre elles qui ne montrent rien clairement ont été diffusés).

Pourquoi les débris des trois tours ont-ils été évacués le plus rapidement possible sous la surveillance étroite du FBI, ce qui a interdit toute enquête sérieuse sur les causes de l'écroulement des tours ? (Les détails, avec les sources, sont dans les livres de D. Griffin, notamment dans le troisième : note 30 du premier chapitre, pages 353, 365, 374 du chapitre 4).

Lever seulement un coin du voile suffirait à faire s'écrouler tout le Dogme, c'est-à-dire l'affirmation que le rapport de 2004 donne une explication véridique des faits. Cette crainte bloque toute réflexion. Ainsi Obama s'est montré solidaire de Bush, ou prisonnier des services secrets, par peur d'ouvrir une boîte de Pandore qui révélerait des complicités à l'intérieur des Etats-Unis et pourrait déclencher un tsunami d'antiaméricanisme et une crise intérieure gravissime. (Les attentats du 11 Septembre ont « motivé » les guerres en Afghanistan et en Irak.)

Le plus étonnant est le refus des médias français de mettre en question le Dogme, et même seulement de répondre posément à tous ceux qui expriment des doutes. Le consensus est donc complet pour ridiculiser les sceptiques.

Le Monde Diplomatique qui se fait fort d'apporter sur la politique un éclairage différent de la « pensée unique » se joint au troupeau des bien-pensants (on pourrait dire à la meute étant donnée leur agressivité à l'égard des « sceptiques » et des « hérétiques »).

J'ai écrit à ce sujet à S. Halimi son directeur, d'autres l'on fait et nous n'avons tous reçu que des réponses dilatoires (voir le forum du site <http://www.reopen911.info> et notamment : <http://forum.reopen911.info/viewtopic.php?id=12672>).

D'autres journaux comme Le Nouvel Observateur ne m'ont pas répondu. Le « Nous sommes tous américains » d'un éditorial du Monde de Septembre 2001 s'étendrait-il à la crainte que l'Europe soit aussi victime du tsunami politique qui résulterait de la révélation que le Dogme est mensonger ?

Le mystère de la croyance religieuse.

Je vois une analogie profonde entre cet auto-aveuglement et le phénomène, incompréhensible pour un athée, de la croyance religieuse. Car enfin, les dogmes religieux sont absurdes (une vierge qui accouche, la résurrection des corps, une ascension miraculeuse) et les textes réputés sacrés sont contradictoires.

Pourquoi faudrait-il observer des préceptes datant de plusieurs milliers d'années ? Ces dogmes et ces coutumes sont néanmoins acceptés par des gens qui ne sont pas tous illettrés. Je pense en fait que les croyants de toutes religions ne se préoccupent pas vraiment des dogmes et de leur véracité.

On peut donner de cela une explication psychologique: le « raisonnement par crainte et prise de désirs pour la réalité » (wishful thinking ; Griffin explique ainsi le refus de douter du Dogme) très courant. Il consiste à dire « je pense qu'il ne pleuvra pas » parce qu'on souhaite qu'il ne pleuve pas, indépendamment de ce qu'indiquent les prévisions météorologiques.

En matière religieuse, le « raisonnement » est le suivant : « Ce serait trop horrible si les souffrances présentes n'étaient pas justifiées par quelque "sens de la vie" et ne devaient pas être compensées ultérieurement. »

Mais une religion n'apporte de réconfort qu'à ses croyants, et l'espoir (chimérique) de réconfort (c'est en gros l'argument du « pari » de B. Pascal) ne convaincra jamais un athée réfléchi. Mieux vaut pour un croyant ne pas trop réfléchir et répéter béatement que son dieu est « grand, bon et juste » même si tout semble indiquer le contraire.

Je proposerai également une explication sociologique : les croyants apprécient de se sentir rattachés à des communautés, où ils pensent trouver leur « identité » (même si l'identité est singulière comme l'a très bien expliqué A. Maalouf, d'où il ressort que ce n'est pas une communauté qui la fournira).

Selon cette interprétation, les croyants croient (ou font semblant de croire) pour ne pas s'exclure du groupe. Dans certains cas la pression du groupe (familial ou plus large) est explicite et parfois brutale : observation du ramadan, port du voile islamique, respect du sabbat, et, par le passé en Europe, du carême.

Dans les médias les discussions relatives aux religions ne portent jamais sur les contenus (les dogmes et les pratiques), mais sur les aspects sociaux : rites, interdits, libertés de pratiques, conflits entre religions.

Des points de vue juridique, médiatique et politique, les religions bénéficient d'un respect injustifié (voir à ce sujet le chapitre 1 du livre de R. Dawkins, « Pour en finir avec dieu »). Ce respect frileux, politiquement correct et indifférent aux contenus est à mettre en parallèle avec le confort que trouve le croyant dans sa croyance non réfléchie.

Le Dogme du 11 Septembre

Le « Dogme du 11 Septembre » fonctionne comme une religion : le rapport officiel de 2004 est son texte « sacré » (l'incohérence n'a jamais été un obstacle au

« sacré »). Les documents d'origine sont interdits d'accès sous prétexte de secret-défense, tout comme la lecture de la Bible a été longtemps interdite aux fidèles.

Les médias font office de gardiens de la « foi » et à défaut de pouvoir les brûler, ils cherchent à ridiculiser les « sceptiques » qui osent douter du Dogme et les « athées » qui osent le nier, tout en refusant d'examiner leurs arguments.

Les discussions ne portent jamais sur les faits, mais elles visent toujours à discréditer ceux qui formulent des doutes en les qualifiant d'antisémites ou, plus perversement, en les accusant de « faire le jeu » des antisémites.

La sinistre vérité du 11 Septembre est potentiellement aussi dangereuse pour les Etats-Unis, voire pour tout le monde occidental et son système prétendument démocratique qu'il cherche à imposer partout, que serait pour les chrétiens la preuve (disons par l'archéologie) que Jésus-Christ n'a pas existé.

Les médias complices des politiques visent à nous décourager de mettre en doute le Dogme : les citoyens doivent continuer de penser que leurs gouvernements les informent honnêtement et veillent à l'intérêt général. (Les « crises financières », entre autres, mettent de plus en plus en évidence le caractère mythique de cette croyance).

Je pense que le refus d'examiner les faits relatifs aux attentats du 11 Septembre et le mépris souverain des médias pour ceux (de plus en plus nombreux) qui se risquent à poser des questions gênantes relèvent d'une attitude religieuse.

Liens :

La littérature sur le 11 Septembre, notamment sur Internet, est colossale. Après avoir rédigé le texte ci-dessus, j'ai lu deux articles très intéressants.

<http://www.reopen911.info/11-septembre/le-11-septembre-les-medias-et-le-mythe-de-l-information/>

Cet article de 2009 replace la fabrication par les médias des mythes du 11 Septembre (ce que j'appelle le Dogme) dans le cadre général des mythes fondateurs des Etats-Unis : le Bien et le Mal, l'héroïsme, les guerres qui se prétendent purement défensives, l'Amérique (anglo-saxonne) comme nouvelle Terre Promise. Il note également le caractère religieux des réactions face à la contestation du Dogme.

Sur les médias :

<http://www.reopen911.info/News/2010/12/05/la-reponse-des-medias-a-l'influence-grandissante-du-mouvement-pour-la-verite-sur-le-119/>

Cet article de 2010 montre comment les thèses des mouvements pour la vérité sur le 11 Septembre sont (progressivement) de plus en plus mentionnées, et même considérées comme dignes de discussion dans des médias pour le grand public.

Les exemples analysés les plus significatifs concernent les Pays-Bas, le Canada, la Norvège, la Californie, l'Allemagne, l'Angleterre, la Nouvelle

Zélande et l'engagement de l'ancien sénateur du Minnesota J. Ventura (qui s'est opposé aux prières et à l'enseignement du créationnisme dans les écoles publiques).

Rien pour la France. (Connaissant l'admiration de Sarkozy pour Bush, on pourrait en déduire que les médias français sont tous contrôlés par l'Elysée !) Cela n'a guère changé depuis 2009 comme le montre :

http://wiki.reopen911.info/index.php/Les_médias_et_le_11_septembre

Note sur les livres de D. R. Griffin :

Le nouveau Pearl Harbour, 11 Septembre : questions gênantes à l'administration Bush, Ed. Demi-Lune, Paris, 2006.

Omissions et manipulations de la commission d'enquête sur le 11 Septembre, Ed. Demi-Lune, Paris, 2006.

11 Septembre, la faillite des médias, une conspiration du silence, Ed. Demi-Lune, Paris, 2007.

Le troisième livre analyse et réfute quatre textes qui prétendent réfuter « l'hérésie ». L'un d'eux est un livre publié par Popular Mechanics, une revue de vulgarisation scientifique réputée sérieuse.

Malgré ses prétentions, ce livre n'a rien de scientifique : il n'est qu'une répétition péremptoire du Dogme. D. Griffin le démontre au moyen d'une argumentation serrée qui s'appuie sur des faits scientifiques et de nombreux témoignages toujours cités avec leurs références.

Son argumentation expose également les procédés rhétoriques utilisés : par exemple, réfuter sur trois pages un point secondaire et passer très vite sur les points cruciaux en s'appuyant sur le Dogme ou d'autres sources liées à l'administration des Etats-Unis.

D. Griffin est professeur de « philosophie des religions et de théologie » mais dans ce livre, il raisonne en scientifique. En réponse à une critique le visant comme théologien, il écrit (page 425, note 32) pour présenter sa vision de la théologie: « J'ai combattu le genre d'enseignement théologique qui s'appuie sur la "méthode de l'autorité" et soutenu [celle qui se base sur] une expérience commune, au moins potentiellement, à tout le monde. »

N'ayant pas lu ses ouvrages de théologie, je ne peux confirmer ce point. Mais je serais curieux de savoir s'il a examiné les textes bibliques avec le même esprit critique que le rapport de 2004 et toute la littérature relative au 11 Septembre, et ce qu'il en a conclu !

Bruno Courcelle

bruno@courcelle-bruno.nom.fr

PS : Tous commentaires sont bienvenus.

Je suis adhérent de l'Union des Athées et de l'Association (française) ReOpen911 (Association Francophone d'Informations sur le 11 Septembre ; <http://www.reopen911.info>) mais ce texte n'engage aucune de ces deux associations.

L'ÉCO-CITOYENNETÉ :

une religion et donc des péchés à confesser.

Bruno Courcelle

La **Communauté Urbaine de Bordeaux** distribue dans les écoles primaires, y compris dans les Cours Préparatoires, un questionnaire qui rappelle fort les aide-mémoires de confession que j'ai eu à utiliser il y a 50 ans. Le « Combien de fois, mon fils ? » traditionnel, a été remplacé par un système de points. Les enfants doivent « confesser leurs parents » et leur attribuer des points en fonction des réponses à des questions qui sont destinées à calculer « l'empreinte écologique » de la famille. Plus on a de points, plus c'est mauvais.

Quelques exemples de questions.

- Combien de personnes vivent chez toi ?
une personne = 30 pts (l'enfant peut donc vivre seul ?),
5 et plus = 10 pts. Vive l'entassement !

- Comment ta famille consomme-t-elle de l'électricité ?
Nous utilisons à profusion : 40 pts.
Pas d'électricité à la maison : 0 pt. Vivent les cabanes et les yourtes !
De même pour l'eau : Pas l'eau courante : 0 pt ! Arroser son jardin est criminel (50 pts).

- Combien de fois par semaine tu manges de la viande ou du poisson ?
Jamais : 0 pt (la secte des végétariens montre son nez).
Plusieurs fois par jour : 35 pts.

- Lorsque tu (*sic*) fais les courses avec tes parents, où allez-vous ?
Au marché : 5 pts
Grandes surfaces : 25 pts
Dans les deux : 15 pts.

Le commerce de proximité n'existe donc pas. Il est déjà mort ! Il n'y a rien entre l'Enfer des grandes surfaces et le Paradis du marché ! Le mieux serait sans doute de ne manger qu'une fois par semaine.

- Tes parents possèdent, pour vos déplacements familiaux :
Un 4X4 : cela vaut (ou coûte) 120 pts.
Pas de voiture : 0 pt. Bien sûr.
Si l'on n'a pas de voiture, et comme les marchés ne fonctionnent pas tous les jours, où va-t-on puisque seules existent les grandes surfaces, peu accessibles par les transports en commun ?

- Combien de fois par semaine essaies-tu (*sic*) d'utiliser les transports en commun au lieu de la voiture ?
Jamais : 50 pts
Tous les jours : 10 pts
Les enfants ont-ils le choix ? Non, c'est ce que « essaies-tu » semble dire. Mais on culpabilise quand même de « ne pas essayer ». Par ailleurs, on n'a jamais vu des

enfants inciter leurs parents à *ne pas* prendre la voiture ! Cela mérite l'enfer. Pas de pardon !

- Où as-tu passé tes dernières vacances ?
A la maison : 0 pt. Maigre consolation, mais le Paradis, ça se mérite.
Hors d'Europe : 70 pts.
Voyages en avion : Jamais : 0 pt, 6 fois par an : 100 pts.

De mon temps, on disait que les « voyages forment la jeunesse ». Maintenant, pour les écolos-qui-veulent-sauver-la-planète, c'est la TV qui forme la jeunesse. D'ailleurs, dans ce questionnaire, aucune question ne cherche à culpabiliser le fait de regarder la TV. Problème : il faut pour cela un peu d'électricité. A moins de pédaler pour alimenter le poste (un brevet à déposer ?). Le 0 pt des vacances est à mettre en relation avec la valorisation de l'entassement et de l'absence d'électricité et d'eau.

- « Ta » consommation de papier est-elle réduite, moyenne ou importante. « Importante » est défini ainsi : « seulement du papier chloré, de nombreuses photocopies, plusieurs abonnements, ... »
Très beau la question du papier chloré !

- Combien de sacs à ordures ta famille remplit-elle chaque semaine ?
Les confesseurs vont fouiller sous les draps et dissertent doctement sur les préservatifs. Les écolos-bien-pensants vont fouiller les poubelles, mais le principe de la confession demeure !

Les réponses étant chiffrées, il faut faire des totaux et déterminer son « empreinte écologique ». Celle-ci va de 1,7 hectares à 10 et plus. Autre mesure, plus « parlante », le « terrain de foot » : ça va de 3 à 20. La tonne de CO2 se trouve donc convertie en « terrain de foot ». Chaque religion a ses miracles, mais je préfère la transformation de l'eau en vin.

En introduction, on demande aussi de deviner si chaque année les français jettent 300, 30.000 ou 1.300.000 téléviseurs ! Tout cela à l'école primaire !

Conclusion

Je rappelle d'abord un principe fondamental : *culpabiliser et inquiéter sont les deux mamelles de la Politique et de la Religion*. Et vous pouvez lire « inquiéter » au sens de l'Inquisition.

Ce questionnaire qui s'intègre à des « projets d'écoles » a pour objet de faire pression sur les familles en utilisant les enfants, en leur faisant répondre à des questions stupides, pour aboutir à un calcul « d'empreinte écologique » mesurée (comment ?) en « terrains de foot ». Mais comme l'unité est « parlante » personne n'ira questionner la méthode de calcul.

A travers leurs catéchismes, les religions visent à faire admettre leurs dogmes dès le plus jeune âge, avant que l'esprit critique ne puisse les contester. L'éco-bien-pensance, médiatique, politiquement correcte et financée par les impôts locaux fait de même.

bruno@courcelle-bruno.nom.fr

LES CHRONIQUES DE MAX BAYARD

Respect!

Un journal révélait hier que dans notre douce France laïque, une mémé exaspérée a coupé le fil d'un haut-parleur de dessous sa fenêtre qui diffusait en boucle, du matin au soir, *il est né le...*

Résultat, elle a été emmenée au poste de police pour s'expliquer (*sur un blasphème?*).

A quand la pénalisation du négationnisme en matière religieuse??

Répétons-le, pour nous, il n'y a nul dieu, ni au ciel ni sur terre.

Faux-semblant

Dans les Mauges angevines, il y a une grotte issue des mouvements tectoniques des premiers âges.

Un curé égaré là s'écria: *"Oh! mais cette grotte ressemble par miracle à celle de Massabielle de Lourdes!"*.

Il commanda illico une statue en plâtre de l'Immaculée (suffisamment lourde pour ne pas être volée) qu'il installa dans ladite grotte: c'était il y a plus d'un siècle.

Depuis, des milliers d'éclopés crédules sont venus à ses pieds implorer la guérison, mais hélas! il n'y a toujours pas de fontaine de Jouvence.

Le sol reste aride et la Dame reste sourde.

Divin peplum

Ce soir - 13 août, à deux jours de "l'assomption de la vierge" - France 3 va diffuser en direct le grand spectacle "unique et gratuit" de Robert Hossein sur l'esplanade de la basilique Notre-Dame-du-Rosaire de Lourdes, en pleine période de pèlerinage.

Ce spectacle s'intitule *"Une femme nommée Marie"* et c'est en fait une vie de Jésus-Christ, de son baptême (mieux vaut oublier sa naissance adultérine) jusqu'à sa résurrection (!!).

Hossein dit avoir affronté de "terribles" difficultés mais ne précise pas le financement de ce peplum: on parle de 5 millions d'euros, sans doute réunis par miracle!

Pour lui, *"cela n'a rien à voir avec la religion. L'unique but est de réunir, dans la communion de l'espérance, croyants et athées, laïcs et pratiquants"*.

Mais comment peut-il imaginer raisonnablement que les athées s'extasieraient deux heures durant devant la

représentation d'un mythe cousu de toute pièce par les divers auteurs des évangiles au fil des siècles, pour tourner la tête aux gens et les conduire à l'esclavage mental ?

On n'en parle plus...

Ce matin 25 décembre, mon épicière était ouverte et je lui ai rendu visite pour deux boudins blancs truffés et une demi-Savennières du Clos de Saint Yves mise en bouteille au Domaine des Baumard en Anjou.

Après avoir payé, elle me souhaite un bon Noël ; ce à quoi je réponds que c'est passé, que le p'tit Jésus est né dans la nuit.

Et elle de réagir: *Jésus on n'en parle plus!* Ce qui m'a réchauffé le cœur pour la journée en évitant la télé et toutes ses bondieuseries attentatoires à mes convictions les plus intimes et les plus fermes.

LETTRE DE MADAME THIOILLIER

qui nous présente quelques résultats de son enquête

Mesdames, Messieurs,

A la fin du mois de mars dernier, la direction de l'Union des Athées a gentiment accepté que je fasse une enquête auprès des lecteurs de la *Tribune des Athées* en France et en Belgique.

J'ai reçu dans les deux mois suivants deux centaines de réponses au questionnaire, c'est-à-dire environ 70 % de retour par rapport au nombre initial d'envoi du questionnaire. De plus, près de la moitié des personnes ayant répondu m'ont accordé la possibilité de les interviewer. J'exprime ici mes vifs remerciements à vous tous.

Attentive à toutes les réponses, le travail de dépouillement a été long. Comme j'avais besoin de compléments d'enquête, j'ai envoyé à certaines personnes des questions supplémentaires en guise d'interview. Pour raison de temps, je n'ai pas pu le faire avec toutes les personnes qui m'avaient donné leurs coordonnées, à toutes ces personnes je présente mes excuses.

Les résultats de cette enquête ne sont qu'une partie de mon travail, qui est loin d'être terminé. Mais pour répondre à ceux qui s'y intéressent, je peux vous communiquer les données objectives concernant les deux premiers thèmes, à savoir, le statut social et familial (questions 1 à 8), ainsi que la situation relative aux religions (questions 9 à 15).

Vous allez ainsi découvrir le profil des adhérents de l'Union des Athées / des abonnés de la *Tribune des Athées*. Je regrette de ne pas pouvoir vous communiquer davantage. Je vous remercie de votre aimable compréhension.

Enfin permettez-moi de vous souhaiter une excellente santé et beaucoup de bonheur.

Le 9 janvier 2012
Hisayo Mitake-Thiollier

voir pages suivantes >

ENQUÊTE SUR L'ATHEISME CONTEMPORAIN

Sondage réalisé auprès des lecteurs de la *Tribune des Athées*
par l'envoi de questionnaires, avril-mai 2011

STATISTIQUES DES REPONSES AU QUESTIONNAIRE

Questionnaires envoyés en France	230	Réponses parvenues	164
Questionnaires envoyés en Belgique	38	Réponses parvenues	17
Questionnaires transmis ¹		Réponses parvenues	19
Total des réponses analysées			200²

QUESTION 1 : STATUT SOCIAL ET FAMILIAL	REPONSES	Pourcentage	
1. Nationalité	Française	182	91.0
	Belge	12	6.0
	Ressortissant européen	5	2.5
	Autre nationalité	1	0.5
	Total	200	100 %
2. Sexe	Masculin	156	78.0
	Féminin	44	22.0
	Total	200	100 %
3. Âge	Moins de 30	1	0.5
	De 30 à 39	5	2.5
	De 40 à 49	10	5.0
	De 50 à 59	34	17.0
	De 60 à 69	66	33.0
	Plus de 70	84	42.0
Total	200	100 %	
4. Situation familiale ³	Célibataire	28	14.0
	Marié(e) / Vie maritale	130	65.0
	Divorcé(e)	28	14.0
	Veuf (Veuve)	14	7.0
	Total	200	100 %
	Ont eu d(es) enfant(s)	116	58.0
	Pas d'enfant	84	42.0
	Total	200	100 %

¹ Il s'agit de la transmission du questionnaire par les lecteurs de l'A.T à leurs amis, par le moyen de courrier électronique principalement mais aussi par voie postale.

² Le nombre total de réponses reçus 205, moins 5 non retenues (2 croyants chrétiens, 3 réponses incomplètes).

³ La situation lors de l'enquête

QUESTION I (suite)	(Régions)	Réponse	%
5. Lieu d'habitation	Alsace	3	1.5
	Aquitaine	12	6.0
	Auvergne	2	1.0
	Basse-Normandie	7	3.5
	Bourgogne	1	0.5
	Bretagne	11	5.5
	Centre	5	2.5
	Champagne-Ardenne	1	0.5
	Corse	0	0
	Franche-Comté	1	0.5
	Haute-Normandie	0	0
	Ile-de-France	53	26.5
	Languedoc-Roussillon	14	7.0
	Limousin	2	1.0
	Lorraine	0	0
	Midi-Pyrénées	10	5.0
	Nord-Pas-de-Calais	5	2.5
	Pays de la Loire	12	6.0
	Picardie	3	1.5
	Poitou-Charentes	4	2.0
	Provence-Alpes-Côte d'A.	23	11.5
	Rhône-Alpes	11	5.5
	DOM/TOM	1	0.5
Autres (bateau, sans réponse.)	2	1.0	
Belgique	17	8.5	
Total	200	100 %	
6. Profession	Actifs + Retraités	A + R = Total	%
	Ouvrier	5 + 3 = 8	4.0
	Employé	10 + 3 = 13	6.5
	Cadre d'une entreprise	13 + 26 = 39	19.5
	Profession libérale	4 + 5 = 9	4.5
	Fonctionnaire	16 + 21 = 37	18.5
	Enseignant/Chercheur ⁴	16 + 32 = 48	24.0
	Commerçant/Artisan	2 + 2 = 4	2.0
	Artiste	0 + 2 = 2	1.0
	Femme au foyer	0 + 1 = 1	0.5
	Etudiant	0	0
	Chômeur	0	0
	Sans réponse ⁵	6 + 33 = 39	19.5
	Total	72 + 128 = 200	100 %

⁴ Les enseignants des écoles publiques ne sont pas comptés parmi les fonctionnaires.

⁵ 33 retraités n'ont pas précisé la profession exercée avant la retraite.

QUESTION I (suite)			
7. Etudes	(Diplôme)	Réponse	%
	Sans baccalauréat	53	26.5
	Baccalauréat	25	12.5
	Bac + 2/3	40	20.0
	Bac + 4/plus	66	33.0
	Autres	16	8.0
Total		200	100 %
8. Tendance politique	(Tendance)	Réponse	%
	Extrême droite	4	2.0
	Droite	13	6.5
	Centre	9	4.5
	Gauche	92	46.0
	Extrême gauche	28	14.0
	Ecologiste ⁶	13	6.5
	Autre	17	8.5
	(dont anarchiste)	(5)	
	Aucune	17	8.5
	Refus de réponse	7	3.5
Total		200	100 %
QUESTION II : SITUATION RELATIVE AUX RELIGIONS			
9. Association	(Par rapport à l'U.A.)	Réponse	%
	Union des Athées	145	72.5
	(dont l'U.A. seul)	(89)	
	(U.A.+ autres assos.)	(56)	
	Non membre de l'U.A.	44	22.0
	Aucune	9	4.5
	Sans réponse	2	1.0
Total		200	100 %
10. Auto-considération	(Spiritualité)	Réponse	%
	Athée	181	90.5
	Agnostique/sceptique	11	5.5
	Déiste	0	0
	Panthéiste	2	1.0
	Chrétien ⁷	1	0.5
	Judaïque	0	0
	Musulman	0	0
	Bouddhiste	0	0
	Spiritualiste	4	2.0
	Refus de réponse	0	0
	Autre réponse	1	0.5
	Total		200

⁶ Ceux qui ont répondu uniquement « écologiste ». (+18 personnes ont coché deux cases : « écologiste » et une autre proposition, dans ce cas l'autre proposition est privilégiée.

⁷ Seule chrétienne retenue ici, car épouse d'un athée, anciennement prêtre, ayant lui-même répondu au questionnaire.

QUESTION II (suite)					
11. Religion des parents <i>Q : « En ce qui concerne la religion familiale, vos parents sont (étaient) : »</i>	Description	2 parents	1 parent	Total	%
	Catholique	105x2=210	36	246	61.5
	Protestant	9x2= 18	8	26	6.5
	Judaïque	5x2= 10	5	15	3.75
	Orthodoxe	0	0	0	0
	Musulman	1x2= 2	0	2	0.5
	Sans religion	10x2= 20	5	25	6.25
	Athée	19x2= 38	22	60	15.0
	Agnostique	3x2= 6	9	15	3.75
	Autre réponse	1x2= 2	1	3	0.75
	Ne sait pas / sans réponse	4x2= 8	0	8	2.0
Total	314	86	400	100 %	
12. Evocation des religions <i>Q : « Parlez-vous de la religion aujourd'hui dans votre famille ou avec votre entourage ? »</i>	Très souvent		21	10.5	
	Souvent		41	20.5	
	De temps en temps		78	39.0	
	Rarement		45	22.5	
	Jamais		15	7.5	
	Total		200	100 %	
13. Fêter Noël <i>Q : « Fêtez-vous Noël dans votre famille ? »</i>	Fête Familiale/amicale		65	32.5	
	Bon repas et cadeaux		52	26.0	
	Pas du tout		52	26.0	
	Plusieurs réponses		21	10.5	
	Sans réponse		10	5.0	
	Total		200	100 %	
14. Expériences religieuses <i>Q : « Quelles expériences de la religion avez-vous eu jusqu'à maintenant ? »</i>	Baptême ⁸		161	80.5	
	Pas de baptême		12	6.0	
	Autres réponses		5	2.5	
	Autres religions non chrétiennes		3	1.5	
	Aucune		19	9.5	
	Total		200	100 %	
15. Education familiale religieuse <i>Q : « Quelle éducation familiale avez-vous reçue en ce qui concerne la religion ? »</i>	On m'a donné une éducation religieuse.		129	64.5	
	On m'a obligé à adopter la religion familiale.		35	17.5	
	On ne m'a rien imposé.		41	20.5	
	On n'a jamais parlé de religion dans la famille.		13	6.5	
	On m'a éduqué à respecter la religion des autres.		20	10.0	
	On m'a laissé une entière liberté.		43	21.5	
	Autres		18	9.0	
<i>(Pas de total, car plusieurs réponses possibles pour une personne)</i>					

⁸ Parmi eux : Communion 133, Confirmation 82, Mariage religieux 54, et 12 personnes déclarent « débaptisés ».

A DÉCHIFFRER !

Max Bayard

La Croix des 7/8/12 consacre deux pages à La symbolique des chiffres dans la Bible.

Y sont formulés des commentaires sur les chiffres 1,3,4,7,10,12,40.

En fait des choses que l'on connaît déjà: 1 dieu, 3 tentations, 4 points cardinaux, Création en 7 jours, 10 commandements, 12 apôtres, 40 jours dans le désert...

Mais ce qui a retenu mon attention, c'est le chiffre 6 et son commentaire: "*c'est le chiffre de la perfection manquée, Dieu créa l'homme le sixième jour (Gn 1.26).*"

Qu'il est bon de lire enfin une vérité dans ce journal: **Dieu a raté son oeuvre en créant Adam et Eve et leurs enfants.**

C'est si vrai, qu'il les a ensuite noyés de dépit dans un Déluge de 40 jours et 40 nuits ne laissant plus subsister que le père Noé!

En sortira-t-on un jour de ces cancons qui ne mènent nulle part, sauf à désespérer de la nature humaine: *toi, mon frère.*

VOUS AVEZ DIT : « LAÏCITÉ ? »

Max Bayard

D'après Le Monde du 26 janvier,

En vœux-tu, en voilà

Article 2 de la loi de 1905: *La République (française) ne reconnaît aucun culte.*

Par quel miracle M. Nicolas Sarkozy a-t-il reçu à l'Elysée le 25 janvier les représentants des cultes, et pour leur dire quoi?

- Ses vœux personnels d'individu respectueux? Mais pourquoi à l'Elysée et pas dans une arrière salle de café?

- Les vœux de la République? Mais comment peut-il alors compromettre l'ensemble des républicains dont une large part est laïque ou athée?

Et qu'est-ce qu'il leur a dit? - "*Qu'aucune société ne peut se contenter de vivre de consommation et de distraction sans courir le risque de la perte de sens.*"

Le sens! Le sens! Ah! la belle affaire dont on nous rebat les oreilles, quand c'est une question individuelle (le sens de sa vie) ou collective (où va la société?) les religions dogmatiques et contradictoires ne jouant qu'un rôle mineur auprès de leurs fidèles qui ne sont pas tous idiots.

Résultat, le Président de la République a violé la loi! Cette loi que son opposant voulait introduire dimanche dans la constitution, mais qui s'en repens mardi et cherche à "*rassurer*" l'épiscopat en jurant ses grands dieux qu'il ne touchera jamais au statut particulier d'Alsace-Moselle qui perpétue deux Frances.

Tournez-vous d'un côté ou de l'autre, c'est le même discours de la main tendue aux cultes.

Et pourtant, de ça, on n'en veut plus !

Allah mal barré!

Le CFCM (Conseil français du culte musulman) créé à l'initiative de la République va mal et va être soigné par la République. Un geste d'urgentiste quand on sait que la République, d'ordinaire, ne reconnaît aucun culte.

Le toubib, c'est justement le ministre des cultes, ministre de l'Intérieur, M. Claude Guéant, qui cherche la potion magique et va bientôt écrire son ordonnance.

Son problème demeure de faire enfin émerger, à la place d'un islam *en* France incontrôlable, un islam *de* France. Les forces centrifuges sont nombreuses qui bousculent les calculs ministériels : Marocains, Algériens, Turcs et quelques autres.

Car la "démocratie" du CFCM est basée sur la surface des mosquées avec des arrangements complexes qui foutent la pagaille.

L'enjeu est de rendre à la Grande Mosquée de Paris, tenue par les Algériens, l'autorité traditionnelle qu'elle a perdue; ce qui paraît vain.

Claude Guéant souhaite aussi faire admettre les principes de laïcité par une religion dogmatique qui lui tourne le dos, spécialement en matière d'égalité hommes-femmes.

Est-ce un motif suffisant pour qu'un membre éminent du gouvernement français viole la loi de 1905, que d'aucun voudrait introduire dans la constitution?

Nous ne le pensons pas.

CES PITRES DE POPES

J.M. Capmarty

C'est le titre d'un article paru dans le Canard Enchaîné du 11 janvier dont voici la teneur :

Dans son zèle à diaboliser toute méthode de fécondation in vitro (FIV), l'Eglise orthodoxe bulgare prétend que « 60% des enfants nés grâce à ces méthodes auraient les cheveux blonds » (Le Figaro du 6/1).

Sans rire, le saint synode affirme que ces pauvres créatures « sont davantage sujet(te)s aux maladies et aux problèmes psychologiques, notamment l'homosexualité ».

Les couples bulgares qui voudraient recourir à la FIV sont donc invités à « accepter leur sort avec humilité ».

Et l'opération du Saint-Esprit qui a engrossé la Sainte Vierge, ce n'était pas de la fécondation artificielle ?

L'AMOUR DU PROCHAIN

Pierre Desproges cité par A. Comte Sponville

- Tu aimeras ton prochain comme toi-même !
- Personnellement, je préfère moi-même.